DEPARTEMENT DE LA CORREZE

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le 10/10/2025
ID : 019-211906706-20251008-DECISION23_25-AU

COMMUNE DE CUREMONTE

RENOVATION ENERGETIQUE BÂTIMENT MAIRIE : RENFORT DE TRAVEE ENTREPRISE BM COUVERTURE

Le Maire de la commune de CUREMONTE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L.2122.22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 Juillet 2020 donnant délégations au Maire pour les marchés passés selon la procédure adaptée inférieur à 214 000€,

Vu le projet de rénovation énergétique engagé par le Conseil Municipal qui a délibéré en faveur d'un projet global (DE60bis/24 du 29 octobre 2024) incluant des travaux de renfort de travée afin de stabiliser le plafond de la cave en amont des travaux de création de la chaufferie,

Vu le vote du budget primitif 2025,

Considérant le devis présenté par l'entreprise BM Couverture, sise Le Ménoire, 46110 BETAILLE pour un montant de **2 040.00€ HT soit 2 448.00€TTC**,

D23/2025 - DECISION -

ARTICLE I : DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise BM Couverture, sise Le Ménoire, 46110 BETAILLE pour un montant de **2 040.00€ HT soit 2 448.00€TTC, pour la dépose d'une poutre existante et le scellement d'un nouveau poteau afin de sécuriser le plafond de cave du bâtiment mairie/gîte communal/agence postale**

ARTICLE II : DECIDE d'imputer ce montant à l'article 231 du budget 2025 au Programme 205 RENOVATION ENERGETIQUE CHAUFFERIE BÂTIMENT MAIRIE

ARTICLE III : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Trésorier de Beaulieu,
- Entreprise BM COUVERTURE,
- Au contrôle de légalité : Sous-préfecture

Fait à CUREMONTE, le 08/10/2025

Madame le Maire

Nelly GERMANE.

MAIRIE de CUREMONTE (Corrèze)